GUIDE DE LA RENTRÉE 2026



PAR

CASSY DUNAJ

AOÛT 2023

MODIFIÉ PAR JULIA GRONDIN

EN AOÛT 2026

TABLE DES MATIERES

Introduction **1**

1. Les lieux **2**

1.1. Se déplacer au campus **2**

1.1.1. Autobus **2**

1.1.2. Voiture **2**

1.1.2.1. Passe de parking **3**

1.1.2.2. Stationnement journalier **4**

1.2. La faculté de droit **4**

1.2.1. Les résidences **4**

1.2.2. Endroits importants sur le campus **5**

1.2.3. Vos personnes ressources **6**

2. Le matériel scolaire **6**

2.1. Ordinateur portable (iPad?) **6**

2.2. Documents papier **7**

2.2.1. Les Codes **7**

2.2.2. Les polycopiés **8**

2.2.3. La Doctrine **8**

3. Astuces organisation, préparation et prise de note pour les cours **9**

3.1. Se préparer pour ses premiers cours **9**

3.2. La prise de note en classe (quoi où comment pourquoi) **10**

3.3. Personnes étudiantes en situation de handicap **11**

4. Les examens **12**

5. Rappels et documents importants **13**

INTRODUCTION

La rentrée arrive à grands pas; vous commencerez bientôt votre baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke. C'est une nouvelle étape de votre vie, et ça vient évidemment avec une panoplie de questions. Ne vous inquiétez pas, elles sont toutes et chacune plus que pertinentes. En effet, je me trouvais à la même place que vous il y a deux ans! J'ai donc pris l'initiative de créer un « guide de la rentrée » l'an dernier, puis je l'ai mis à jour à nouveau tout récemment.

À travers les prochaines (plusieurs) pages, vous trouverez des sujets qui se retrouvent normalement au cœur des inquiétudes relatives à la rentrée scolaire universitaire. J'espère sincèrement que ce document vous sera pertinent, autant aujourd'hui qu'au travers de votre première session.

1. LES LIEUX

Autobus, voiture, achat de matériel, bibliothèque, j'ai-faim-ça-fait-8heures-que-je-suis-à-la-biblio, je vous présente ici les points essentiels du campus et ce qu'il y a à savoir sur ceux-ci avant votre arrivée.

1.1. SE DEPLACER AU CAMPUS

À Sherbrooke, le système de transport en commun est extrêmement bien adapté à nos besoins en temps qu'étudiant.es, mais il est également possible d'utiliser sa voiture sur le campus. Voici les informations pertinentes pour vos déplacements.

1.1.1. AUTOBUS

Des frais de transport en commun seront inscrits à votre facture à chaque trimestre puisque tout.e étudiant.e de l'Université de Sherbrooke a un accès gratuit au transport en commun de la ville. Ainsi, votre carte étudiante vous permettra d'emprunter l'autobus durant l'entièreté de vos sessions à Sherbrooke. Il n'y a aucune démarche à faire une fois votre carte obtenue; il faut simplement la taper sur le lecteur dans les autobus de la ville pour y avoir accès. Notez toutefois que votre carte ne sera pas active en été, si vous n'êtes pas en session d'étude, ni lors de vos stages.

Évidemment, vous n'êtes pas actuellement en possession de cette carte étudiante. Pour vos premiers jours de cours, donc jusqu'à ce qu'il vous soit possible d'obtenir votre carte, vous devriez avoir reçu un passage temporaire à votre adresse de résidence afin de vous permettre d'utiliser le transport en commun de la ville de la même façon que vous le pourrez éventuellement avec votre carte étudiante. Ce laissez-passer est valide du 17 août au 8 septembre 2026.[1]

Finalement, je recommande personnellement l'application *Transit* pour consulter les horaires d'autobus, mais il y en a plusieurs d'autres qui sont disponibles, dont *Chronos*, ou encore via *Google Maps* directement. Vous pouvez aussi consulter l'application *Shergo* qui vous permet d'accumuler des points et d'obtenir des cartes-cadeaux.

1.1.2. VOITURE

Il est également possible de se stationner à l'Université, mais TOUTES les places de stationnement sont payantes, et ce, EN TOUT TEMPS. Vous avez l'option d'acheter une passe de parking, ou d'y aller pour un paiement journalier. Il y a différents types de stationnement, ceux qui sont les plus importants pour vous sont les stationnements verts et jaunes. Les places vertes sont celles étant près des portes d'une seule faculté, sont en nombre réduits (mais il y en a beaucoup devant la fac de droit), et pratiquement le double du prix des places jaunes. Ces dernières sont beaucoup plus nombreuses, mais plus éloignées des portes des facultés. *C'est pas tant la fin du monde, peut-être un 4-5 minutes de marche. De toute manière, vous pouvez emprunter les tunnels pour vous rendre à la faculté bien au chaud durant l'hiver.* Toutefois, les passes vertes sont vendues en fonction du nombre exact de places, tandis qu'il y a un nombre très élevé de passe jaunes; c'est

[1] https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/ma-carte-udes#acc-1036-399.

possible de tourner en rond quelques minutes et de changer de bloc de stationnement 2-3 fois en période très achalandée. Il est donc pertinent de se prendre d'avance lors de vos premiers cours pour évaluer le temps qu'il vous faudra pour vous stationner et vous déplacer selon la plage horaire.

1.1.2.1. PASSE DE PARKING

Premièrement, les passes de stationnement peuvent être achetées pour une année entière, donc pour trois sessions, au début de la session d'automne uniquement. Il est également possible de se procurer une passe à la session. Pour l'automne 2026, la mise en vente des passes est le 1er septembre à minuit (donc 31 août à 11h55, à vos postes, ça part ! c'est quasiment comme s'acheter un billet de spectacle, tu es mis en file pour une passe et on te la confirme éventuellement, puis il faut procéder au paiement). Pour vous procurer une passe de stationnement, vous devrez faire une demande de permis de stationnement en ligne à partir de votre compte UdeS. Vous pourrez sélectionner le permis correspondant à la session souhaitée, inscrire le numéro d'immatriculation de votre véhicule et effectuer le paiement en ligne. Il est également possible de vous procurer votre permis en personne au Centre de mobilité durable, situé au pavillon Multifonctionnel. Les prix varient selon la couleur du parking et la durée de la passe ; à vous de voir selon vos besoins![2]

*Les prix de 2026- 2027 ne sont pas encore disponibles, voici cependant ceux de l'an dernier :

Durée	Catégorie jaune	Catégorie vert	Catégorie rouge
30 jours	92,00 $	n/d	n/d
Une session	176,00 $	n/d	160,00 $
Une année	416,00 $	812,00 $	n/d

Dates de validité des permis par session

Session d'automne : du 1er septembre au 31 décembre
Session d'hiver : 5 janvier au 30 avril
Session d'été : 1er mai au 31 août
Permis annuel : 1er septembre au 31 août de l'année suivante

Deuxièmement, il est possible de mettre jusqu'à 2 plaques sur une seule passe de parking. Toutefois, les voitures ne peuvent PAS se trouver EN MÊME TEMPS sur le campus, peu importe dans quel parking. Si vous connaissez quelqu'un ayant un horaire différent du vôtre, vous pouvez vous sauver une petite somme en partageant votre passe. Il y a souvent des étudiant.es en début de session qui partagent leur horaire afin de trouver quelqu'un avec une passe et un horaire (pas) compatible, restez à l'affut si c'est quelque chose qui pourrait vous intéresser!

[2] https://www.usherbrooke.ca/smsp/mobilite-durable-et-stationnement/stationnement/demande-de-permis-campus-principal#acc-19883-13501.

1.1.2.2. STATIONNEMENT JOURNALIER

Il est aussi possible de payer son stationnement par jour pour les espaces jaunes, par exemple si vous voulez prendre votre voiture à l'occasion seulement. Voici les tarifs actuellement en vigueur selon le site internet de l'Université de Sherbrooke pour les horodateurs, de 7h30 à 16h30 du lundi au vendredi[3] :

- Quatre heures : 5 $
- Neuf heures : 9,00 $
- Une journée (24 heures) : 10,75 $

Les horodateurs fonctionnent avec la technologie «Payez et partez», combinée au paiement par plaque d'immatriculation :

1. Entrez le numéro de la plaque d'immatriculation de votre véhicule;
2. Payez pour la durée souhaitée puis validez la transaction;
3. Partez.

Vous n'avez pas à retourner à votre véhicule pour y déposer le reçu.

1.2. LA FACULTE DE DROIT

Le campus peut être assez intimidant lors de ses premières visites à l'Université, mais vous allez vous y familiariser assez rapidement, je vous le dis ! En droit, nous avons la chance d'avoir une cafétéria directement dans notre secteur, soit le Café Gigi. Vous pouvez même apporter votre tasse pour profiter d'un café gratuit grâce à notre trésor, aka la machine à café de l'AGED. ☕ La machine se trouve dans le local des étudiants en droit, soit l'Endroit. Malheureusement, le local est présentement en rénovation, mais le CE vous fera signe lorsque viendra le temps du grand dévoilement (je vous jure, ça va être beau !). 👀

1.2.1. LES RESIDENCES

Voici quelques personnes que vous pouvez contacter si vous avez des questions par rapport aux résidences :

- Résidences G du Campus principal ; adjointeresidenceG@lemontagnais.com
- Résidences E du Campus principal ; adjointeresidenceE@lemontagnais.com
- Téléphone : 819-742-1244

[3] https://www.usherbrooke.ca/smsp/mobilite-durable-et-stationnement/stationnement/demande-de-permis-campus-principal - acc-19883-13501
1410.

1.2.2. ENDROITS IMPORTANTS SUR LE CAMPUS

L'ensemble de vos cours seront dans la faculté de droit, au A9. On y retrouve également la bibliothèque de droit, fraîchement rénovée et adorée des étudiant.es (même jusqu'aux petites heures de matin!)

Je vous ajoute également sur le plan[4] l'endroit où se trouve la COOP, où on trouve à peu près de tout. C'est autant un petit dépanneur que l'endroit où vous pourrez acheter votre matériel scolaire. Dans ce même bâtiment, il y a également une cafétéria centrale.

Tout près, il y a ensuite le Centre Culturel, où vous assisterez à la cérémonie d'accueil le 17 août. À propos de cet événement, je vous conseille de vous habiller propre, puisque c'est un après-midi formel. Essayez d'incorporer un élément de votre couleur d'intégrations pour amasser des points pour votre équipe en même temps !

Finalement, le bloc de stationnement le plus près et plus souvent accessible pour accéder à la faculté avec une passe jaune! Ça reste selon les places disponibles, en arrivant 10-15 minutes plus tôt c'est possible! Mais je ne vous mentirai pas sur le fait que parfois je me suis retrouvée dans le parking K-3… Bon, il y a évidemment quelques places jaunes dans le parking A-8, mais c'est pratiquement toujours plein. Sinon, pour l'autobus, l'arrêt est juste à côté du B5 (en vert ci- bas). C'est un 3-4 minutes de marche de l'arrêt jusqu'à votre chaise en classe.



[4] https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/fileadmin/sites/decouvrir/documents/contacter-udes/Plan-Campus-principal-FR.pdf.

1.2.3. VOS PERSONNES RESSOURCES

Évidemment, premièrement, nous (votre CE) pour toute question relative à votre vie étudiante. L'association s'occupe de faire le pont entre la faculté et les étudiant.es et nous sommes là pour représenter vos intérêts avant tout. Rapidement, le CE c'est 10 étudiant.es avec un poste délimité qui siègent pour un an sur le conseil. Vous pouvez toujours venir nous voir au A9-146 (2), il y aura toujours quelqu'un pour vous aider puisque nous remplissions des périodes de permanence, à tour de rôle, dans le local de l'AGED. D'ailleurs, ce local se situe à l'EnDroit, qui est le local accessible à tous les étudiant.es de la faculté, cozy cozy avec des divans, un frigo et des (oui DES) micro-ondes. Notre précieux local est présentement en rénovation, mais nous vous tiendrons au courant dès qu'il sera de nouveau disponible afin que vous puissiez en profiter pleinement ! Entre-temps, vous pouvez retrouver les membres du CE lors de leurs permanences dans le local A9-228 ☺

Petite parenthèse que notre cher responsable à l'environnement et à la condition étudiante sera plus qu'heureux que je fasse, le local de l'AGED nous est très cher! Pour cela, nous vous demandons de respecter les lieux et de simplement ramasser derrière vous après votre passage. Il nous fait plaisir d'entretenir ce local, mais il est plus qu'apprécié que les étudiant.es fassent au moins le minimum! Je pense notamment à laver sa table en cas de dégât, de ne pas laisser votre nourriture pourrir dans le frigo (oui, ça arrive), et laver votre vaisselle une fois utilisée.

Pour vos questions plus administratives, vous pouvez toujours contacter premier.cycle.droit@usherbrooke.ca. Sinon, vous pouvez consulter cette page[5] pour voir l'ensemble du personnel administratif de la faculté qui sauront assurément répondre à vos questions. Les membres du personnel administratif que vous rencontrerez assez rapidement sont, notamment,

- Josée Chartier; Secrétaire de faculté et directrice des affaires étudiantes;
- Karyne Demers; Commis aux affaires académiques.

Sinon, il y a divers services relevant de l'Université de Sherbrooke directement, ils sont facilement accessibles en ligne et vous trouverez aisément la personne que vous devez contacter selon le sujet.

2. LE MATERIEL SCOLAIRE

Tout d'abord, il est possible de consulter vos plans de cours à partir de ce fichier, il se trouve d'ailleurs sur l'Intranet, dans la section « J'étudie », « 1er cycle », puis « Activités pédagogiques ». Vos enseignant.es passeront également en revue les synopsis avec vous en classe, et vous donneront évidemment toute information complémentaire à ce document. Pour ce qui est du reste, voici quelques sujets que nous trouvons pertinents quant au matériel scolaire. C'est une section un peu plus subjective, donc à prendre ou à laisser selon vos préférences et méthodes de travail.

2.1. ORDINATEUR PORTABLE (IPAD?)

Pour certains cours, dont votre cours de recherche documentaire, il est obligatoire d'avoir en sa possession un ordinateur portable, soit un PC ou un MAC avec un système d'exploitation OSX ou Windows. Au minimum, l'ordinateur doit avoir un espace de 8 GB et un processeur i3, 8e

[5] https://www.usherbrooke.ca/droit/faculte/personnel/personnel-administratif.

génération. Idéalement, il devrait avoir un espace de 12 à 16 GB et un processeur i5 ou i7, 10e génération[7]. Sinon, vous pouvez utiliser votre ordinateur en classe pour prendre des notes, mais ils ne sont pas permis aux examens, autant pour consulter vos notes que pour rédiger l'examen.

Je tenais à vous mentionner que l'achat et l'utilisation d'un iPad n'est pas obligatoire, bien que ce soit populaire auprès des étudiant.es. Vous pouvez très bien vous débrouiller sans cet appareil, mais il reste toujours pertinent pour ceux qui préfèrent travailler avec celui-ci. Ça dépend des méthodes de travail utilisées, et tout le monde travaille différemment! Fiez-vous à vos besoins ☺. Toutefois, il ne peut remplacer un ordinateur, qui lui est obligatoire, tel que mentionné précédemment.

2.2. DOCUMENTS PAPIER

Tel qu'indiqué plus haut, les ordinateurs ne sont pas permis en examen. Toutefois, certains documents seront permis, voire obligatoires pendant vos examens. Voici un petit guide par rapport à ces documents, notamment quant à la pertinence et à la nécessité de les acheter en format papier.

2.2.1. LES CODES

Premier point, évidemment le plus important, les codes!! Pour votre première session, le Code civil du Québec (ci-après « CcQ ») et le Code de procédure civile du Québec (ci-après « Cpc ») sont absolument indispensables (puis pour le reste de votre parcours professionnel au final)!

Lors de la cérémonie d'accueil obligatoire du 19 août, la faculté va vous distribuer un CcQ par étudiant de première année.[8] Vous n'avez donc pas à acheter ce code pour cette année.

Sinon, je vous recommande de les acheter avant vos premiers cours, ou tout de suite après ceux-ci, et d'attendre avant d'y inscrire quoi que ce soit. Ces codes seront permis aux examens, mais sous plusieurs conditions. Ça dépend des enseignant.es, mais mieux vaut y aller de manière préventive (si vous ne voulez pas acheter 2-4-10 CcQ dès votre première année). Personnellement, je n'ai pas annoté (de façon à ne pas respecter les conditions de la faculté) mon code de toute l'année. Je le dis encore, ÇA VA DÉPENDRE DE VOS PROFESSEUR.ES ET CHARGÉ.ES DE COURS, mais voici des exemples d'annotations qui peuvent être permises :

- Souligner du texte
- Surligner du texte
- Faire des renvois numériques UNIQUEMENT à d'autres articles du code
- Mettre des « onglets séparateurs » (des bons vieux post-it)

Vos codes SERONT VÉRIFIÉS avant tout examen, et un non-respect aux règles énoncées par votre professeur.e ou chargé.e de cours PEUT ENTRAÎNER des sanctions. Il n'est donc pas permis de souligner ou de surligner afin de se créer un code (ex. surligner des lettres au hasard dans un article

[7] https://www.usherbrooke.ca/droit/etudiants/rentree-etudiante-2024#acc-9926-5316.
[8] https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/premier_cycle/Rentree/2023-2024/Horaire_ceremonie_2023_01.pdf.

pour créer un mot!!), ni d'écrire des chiffres ne faisant pas référence à un article (ex. petit code 1-2-3 pour vous rappeler d'un élément de réponse!!)… Ne prenez pas de chance et respectez ces indications à la lettre. Vous utiliserez le même code pour tous les examens, donc faites attention à ne pas l'annoter en fonction d'un.e enseignant.e qui permet un type d'annotation (ex. les post-it) lorsqu'un.e autre ne le permet pas. Si vous voulez absolument le faire, il faudra vous acheter plus d'un code (pas tant tant idéal, mais pratiquement la seule solution (à part enlever et remettre une cinquantaine post-it entre les examens, ça ne vous tente pas je vous le dis!)).

Ces règles vous seront rappelées à TOUS les examens, et vos enseignant.es les mentionneront également soit en classe, soit dans leur plan de cours.

2.2.2. LES POLYCOPIES

Outre les codes, vous aurez à acheter les polycopiés de chacun de vos cours en début de session. Ceux-ci seront disponible au local Photadme, directement dans la faculté de droit. Vous serez avisé par courriel lorsque les polycopiés de vos classes sont prêts. Ils sont assemblés par les professeur.es et chargé.es de cours en fonction de leur enseignement. Ils peuvent contenir de la théorie, des exercices pratiques, des cas de jurisprudence, des schémas… C'est évidemment des documents obligatoires, et parfois permis aux examens. Encore ici, s'ils le sont pour les examens dans un de vos cours, renseignez-vous sur les annotations qui y sont permises. Les règles sont parfois identiques à celles des codes; il pourrait alors vous être impossible d'y écrire quoi que ce soit. Finalement, notez que certain.es enseignant.es vont partager ce document sur Moodle aussi.

2.2.3. LA DOCTRINE

La doctrine! Super super pertinent à la compréhension, super super pas nécessaire de l'acheter tout de suite, même du tout. La doctrine, c'est de la théorie juridique. Vous allez en parler assez rapidement dans votre cours d'introduction au droit (DRT099)!

Je ne vous recommande pas d'acheter ces manuels maintenant puisque

1. C'est (très) (très) dispendieux
2. C'est pratiquement toujours accessible quelque part en ligne! L'information pour y accéder devrait vous être fournie en classe, sinon n'hésitez pas à la demander.
3. Ce sont parfois des lectures supplétives et optionnelles, il est possible que vous n'en ayez pas besoin (par trop plein d'intelligence et de compréhension, youhou!)

Bref, je vous suggère d'attendre après vos premiers cours pour aller de l'avant avec cet achat. Personnellement, je suis 100% pour l'usage de la doctrine, ça peut vous permettre de revoir des sujets sous un angle différent ou simplement de réviser vos notions. Mais, je les consulte toujours en ligne et j'ai aucun problème avec cette méthode.

3. ASTUCES ORGANISATION, PREPARATION ET PRISE DE NOTE POUR LES COURS

C'est un sujet toujours important en début d'année, et avec raison! On arrive tous.tes avec des bagages et des habitudes différents. À ce stade-ci de vos parcours scolaires, vous avez fort probablement développé une certaine méthode de travail, et il ne faut pas la mettre de côté! Nous avons toutefois quelques astuces à vous partager après avoir complétée notre première année.

3.1. SE PREPARER POUR SES PREMIERS COURS

C'est un sujet qui devrait vous être présenté lors du cours DRT091, devenir juriste. Pour l'instant, je veux simplement faire un petit survol des outils utilisés afin que vous vous y retrouviez. Pour toute question par rapport à celles-ci, ou sur des sujets n'ayant finalement pas été couvert par DRT091, n'hésitez surtout pas à m'écrire directement à communications@agedsherbrooke.com, ou encore sur nos Facebook directement ☺.

Vos enseignant.es sont ceux qui préparent leurs cours, donc ceux qui sont le mieux placés pour vous dire comment vous préparer à votre tour pour ceux-ci. Ainsi, il n'y a pas de truc universel, c'est plutôt pertinent de s'adapter aux méthodes proposées selon votre cours. Toutefois, voici quelques trucs PLUS GÉNÉRAUX, mais ne pouvant peut-être pas s'appliquer à l'ensemble des cours :

1. Tel que mentionné précédemment, si la doctrine est optionnelle, consultez-la au besoin. Toutefois, certains enseignant.es basent leurs cours sur celle-ci; il est donc très pertinent, et très utile, d'AU MINIMUM lire les grandes lignes. Au final, vous gérez votre temps comme vous le voulez, mais je crois sincèrement qu'une lecture rapide mais complète peut vraiment vous aider à la prise de note du cours en question.
 - Surtout au début, ça peut permettre de se familiariser avec les termes au lieu de prendre trop de temps en classe pour essayer de tout tout écrire.
 - De plus, si un sujet en classe est moins clair pour vous, vous allez être en mesure de savoir s'il a été expliqué dans la doctrine associée à votre cours.
2. Vous aurez des cas de jurisprudence à lire dans l'ensemble de vos cours, pratiquement sans exception.
 - La jurisprudence peut être extrêmement pertinente à la compréhension parce qu'on observe comment la législation s'applique.
 - Par moment, la jurisprudence vient donner des conditions supplémentaires ou même détailler la législation en question.
 - Elle peut également établir un point de droit ne se trouvant pas dans une loi.
 - TOUTEFOIS, on ne vous conseille pas d'annoter chaque mot s'y trouvant pour autant. La MAJORITÉ du temps, on cherche plutôt un point de droit précis. Connaître sa jurisprudence, c'est un peu comme être capable de résumer une histoire avec beaucoup de détails en 4-5 phrases. Personnellement, en résumant les cas, pour moi-même, de façon concise, je suis arrivée à retenir facilement l'entièreté des cas que j'ai eu à lire durant ma première année. Mais encore une fois, c'est personnel à chacun; je connais

des personnes qui s'inventent des jeux de mots avec le titre de la jurisprudence et qui arrivent à les retenir tout autant par cette méthode.

3. Lorsque vous avez des exercices dans vos polycopiés et que ces exercices sont corrigés en classe, faites-les!

- Je pense qu'il n'y pas une meilleure façon de se pratiquer tout en pouvant analyser sa réelle compréhension de la matière. Ça permet de réfléchir comme si on était en examen.
- D'ailleurs, je crois que c'est très pertinent de prendre en note les réponses données en classe pour avoir une idée des standards de réponse de vos enseignant.es et pour vous pratiquer avec ces mêmes questions lorsque vous révisez pour les examens.

3.2. La prise de note en classe (quoi ou comment pourquoi)

Si vos enseignant.es utilisent des *Powerpoint* et vous les partages, il peut être utile de prendre vos notes en fonction des pages de celui-ci. Vous pouvez télécharger les ppt et prendre vos notes dans les commentaires, écrire directement sur les pages si vous avez un iPad, simplement prendre en note le numéro de la diapositive dans vos notes sur ordinateur ou papier. Vous pouvez vous repérer plus facilement par la suite et éviter de vous mélanger vous-mêmes lorsque les sujets sont similaires.

Même si ça peut être lourd, apportez vos codes en classe. Ou, du moins, téléchargez-les sur votre ordinateur. Si on fait référence à un article en classe et que vous le lisez en même temps, vous saurez tout de suite si vous avez une question sur un mot ou une phrase. Par rapport aux articles, c'est probablement LA CHOSE la plus pertinente à prendre en note quand vos professeur.es parlent. *Je vais le trouver plus tard ou le chercher moi-même*, bonne chance à parcourir les 3000 quelque chose articles du code. C'est plus facile, selon moi, de prendre en note l'article et quelques mots clés que d'essayer de le retaper mot pour mot.

Les exemples donnés en classe sont absolument plus que pertinents à la compréhension de la matière et des articles. Surtout quand on présente des seuils, du genre « c'est accepté sauf motif impérieux ». Si on vous dit en classe, *un motif impérieux c'est ça, cette situation en particulier n'est pas considéré un motif impérieux par la cour, on mentionne dans ce jugement qu'un motif impérieux ne peut pas contenir TEL caractéristique précise…* Ça dépend encore une fois de vos méthodes d'étude, mais ça peut être très pertinent d'avoir un exemple concret, surtout lorsque vous aurez à étudier une situation semblable en examen.

Puis, on ne pourra jamais suffisamment le dire, posez vos questions aux professeur.es et chargé.es de cours! Que ce soit pendant les cours, aux pauses, par courriel… Ils sont là pour ça et souhaitent votre réussite. Encore ici, ça peut être pertinent de leur demander un exemple sur un article précis ou une partie de matière qui vous est plus floue.

Finalement, je vous présente un site assez plutôt pertinent pour certain.es étudiant.es, **Studocu** (*we do not gatekeep here in Sherby)*. C'est un site regroupant les notes de cours (et

divers autres documents) qui ont été envoyés par des étudiant.es. Vous pouvez payer un abonnement pour ce site, qui vous permettra d'accéder à l'ensemble des documents s'y trouvant. Ça peut être utile pour consulter des parties qui ont été vu rapidement en classe, ou pour remplir les trous dans vos notes, ou encore pour trouver des schémas de la matière qui pourraient vous éclairer sur certains points. Toutefois, gardez en tête que ces documents sont envoyés par des étudiant.es et ne sont pas révisés ; il est possible que des parties soient fausses ou que la législation ait changée depuis leur publication.

3.3. PERSONNES ETUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

Je tiens également à mentionner ici la possibilité d'obtenir des mesures d'accommodation pour les personnes étudiantes en situation de handicap avec le programme de soutien de l'Université de Sherbrooke (le Programme d'intégration). Vous devrez prendre rendez-vous avec le service en vous assurant d'avoir en main tout document requis[9].

3.4. CENTRE D'ENTRAIDE A L'ETUDE ET PROGRAMME COACH-RECRUE

Il existe aussi plusieurs ressources qui peuvent vraiment vous aider à travers votre première année! N'hésitez surtout pas à en profiter : vous n'avez pas à tout faire seuls!

Centre d'entraide aux études (local A9-313)
Vous avez une petite question sur la matière? Vous aimeriez avoir un peu d'aide dans un cours qui vous donne plus de fil à retordre? Le Centre d'entraide aux études est là pour ça! Vous pouvez y aller pour poser une question ou encore profiter de tutorat ponctuel avec des tuteurs et tutrices qui sont là pour vous donner un coup de main.

Vous pouvez consulter leur page pour plus d'informations :
https://www.usherbrooke.ca/droit/experience-etudiante/vie-etudiante/reussite-et-bien-etre/mesures-daide-a-la-reussite/centre-entraide-a-etude-en-droit

Programme Coach-Recrue
Le programme Coach-Recrue est aussi une belle façon de rendre votre première année un peu plus facile! En vous inscrivant, vous serez jumelé à un étudiant ou une étudiante de deuxième ou troisième année qui pourra vous accompagner tout au long de l'année.

Que ce soit pour avoir des conseils sur la meilleure façon de prendre vos notes dans un cours qui vous donne du fil à retordre, pour savoir comment vous organiser avant un examen ou simplement pour savoir quelle épicerie coûte le moins cher près de l'université, votre coach est là pour vous aider!

Vous pouvez vous inscrire ici : https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=RIdaOjVZ-UWUI7MsOl3ggifk9EcDI5BJt3b2mki_Rs1UExPN0Y4QU9MWTQ2R0dNWU0zRFFYUUJYTCQlQCNjPTEkJUAjdD1n&route=shorturl

[9] https://www.usherbrooke.ca/etudiants/sante-et-aide-a-la-personne/personnes-etudiantes-en-situation-de-handicap-services-adaptes.

4. LES EXAMENS

Les professeur.es et chargé.es de cours vous en parleront définitivement, ainsi que le CE en temps et lieu, mais pour l'instant, voici la table de conversion[10] de la faculté :

Table de conversion*

Notes en pourcentage ↓	Lettres attribuées ↓	Valeurs numériques ↓
85 % à 100%	A+	4,3
81 % à 84 %	A	4,0
78 % à 80 %	A-	3,7
75 % à 77 %	B+	3,3
71 % à 74 %	B	3,0
68 % à 70 %	B-	2,7
64 % à 67 %	C+	2,3
60 % à 63 %	C	2,0
57 % à 59 %	C-	1,7
53 % à 56 %	D+	1,3
50 % à 52 %	D	1,0
0 % à 49 %	E	0

N.B. Pas applicable aux activités pédagogiques du baccalauréat en droit pour lesquelles la note est établie par une autre faculté de l'Université.

* Telle qu'elle se dégage des articles 9.3.1 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages du baccalauréat en droit et du Règlement des études

Pour comprendre plus ce système, vous pouvez vous référer à ce document qui explique la notation au baccalauréat en droit.[11]

[10] https://usherbrooke.sharepoint.com/sites/FDRT-Intranet/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FFDRT%2DIntranet%2FDocuments%20partages%2FTout%20le%20monde%20%28%C3%89t%2E%2BPr%2E%2BC%2EC%2E%2BEmp%2E%29%2F1er%20cycle%20%2D%20Ma%20session%2FMa%20session%2F12%2DTabledeconversion%2Epdf&parent=%2Fsites%2FFDRT%2DIntranet%2FDocuments%20partages%2FTout%20le%20monde%20%28%C3%89t%2E%2BPr%2E%2BC%2EC%2E%2BEmp%2E%29%2F1er%20cycle%20%2D%20Ma%20session%2FMa%20session.

[11] https://usherbrooke.sharepoint.com/sites/FDRT-Intranet/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FFDRT%2DIntranet%2FDocuments%20partages%2FTout%20le%20monde%20%28%C3%89t%2E%2BPr%2E%2BC%2EC%2E%2BEmp%2E%29%2F1er%20cycle%20%2D%20Ma%20session%2FMa%20session%2Flettre%20explicative%20%2D%20notation%2Djanv2022%2ECOVID%2Epdf&parent=%2Fsites%2FFDRT%2DIntranet%2FDocuments%20partages%2FTout%20le%20monde%20%28%C3%89t%2E%2BPr%2E%2BC%2EC%2E%2BEmp%2E%29%2F1er%20cycle%20%2D%20Ma%20session%2FMa%20session.

Sinon, je voulais rapidement mentionner que vous serez bien entourés au sujet des examens. Vous pouvez poser vos questions à vos enseignant.es, au CE, à d'autres étudiant.es… Vous recevrez également des courriels de la faculté à ce sujet en temps et lieu. Reste qu'il ne faut pas prendre trop de retard; je ne veux pas vous stresser non plus, mais c'est justement en vous prenant un mini mini peu d'avance, ou tout simplement en essayant de garder le dessus, que vous réduirez votre stress en période d'examen. Profitez des ressources qui vous seront offertes à la faculté, elles sont nombreuses et vous serons rapidement présentées.

5. RAPPELS ET DOCUMENTS IMPORTANTS

Finalement, je veux simplement compiler toute information pertinente qu'on a pu vous partager depuis le début de l'été ainsi que d'autres documents qui pourraient vous être utiles :

- La page sur la rentrée étudiante du site internet de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.
- Le calendrier du semestre d'automne du site internet de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.
- Le calendrier facultaire de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke (événements, autant des personnes étudiantes que de la faculté, comme le CDP).
- La page sur le Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke pour les personnes étudiantes en situation de handicap.
- La page du répertoire des ressources d'aide.
- La page pour accéder à l'Intranet de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. C'est l'endroit où vous pouvez trouver, notamment, vos horaires de cours, les synopsis des cours, des examens antérieurs…
- La page pour vous connecter à votre portail étudiant. C'est ici que vous avez accès aux cours Moodle, à votre état de compte, à votre bulletin…
- La page pour accéder à votre dossier étudiant. C'est ici que vous acceptez vos choix de cours, notamment, comme vous l'avez déjà fait une fois!
- Le site internet de l'AGED.
- Le groupe privé de l'AGED sur Facebook.
- La page instagram de l'AGED.

Courriels :

- Contact pour le premier cycle de la faculté de droit : premier.cycle.droit@USherbrooke.ca.
- Contact pour les personnes étudiantes autochtones afin d'obtenir des mesures, ou toute information sur celles-ci, dans le but de contribuer à l'épanouissement et à la sécurisation culturelle au sein de la Faculté : autochtones.droit@USherbrooke.ca.
- Contact pour toute question relative à l'AGED (vie étudiante, événements…) : communications@agedsherbrooke.com. Vous pouvez également contacter les personnes du CE de façon individuelle, leurs adresses se retrouvent sur cette page.

Ne stressez pas ! On se voit très bientôt ☺